



Caution non vers par mon locataire à qui je loue mon appartement

Par **villef**, le **14/05/2013** à **10:49**

Bonjour,

Je loue un appartement depuis trois mois et le locataire ne m'as toujours pas verser sa caution. Est-ce trop tard ou dois-je insisté ?

Que faire dans ces cas là et y' a t'il un recours ?

Merci de votre réponse, cordialement.

Par **cocotte1003**, le **14/05/2013** à **13:33**

Bonjour, le dépôt de garantie, et pas caution, doit être remis à la signature du bail et encaissé de suite par le bailleur. Envoyer au locataire une LRAR pour lui rappeler son retard et ainsi vous dédouaner de son remboursement à leur départ, cordialement

Par **Lag0**, le **14/05/2013** à **13:43**

Bonjour,

Peut-être votre locataire fait-il appel à un organisme pour financer son dépôt de garantie.

C'est généralement assez long, il m'est arrivé d'attendre 6 mois pour voir les fonds versés.

Est-ce le cas ?

Par **Boud**, le **15/05/2013** à **22:28**

Bonsoir,

S'il a été prévu dans le contrat de bail, vous pouvez l'exiger même après l'entrée dans les lieux.

Au pire, vous avez qu'à considérer que le dernier mois payé a été le dépôt de garantie et le mettre en demeure de régler le loyer, si toutefois vous ne lui avez pas déjà envoyé la quittance de loyer.

Cordialement